

Fédération Française de Volley-Ball
Ligue Languedoc-Roussillon de Volley-Ball
Olympiade 2016 / 2020
Commission Régionale Sportive
Saison 2016/2017

Procès-Verbal n° 11 du 19/01/2017

Site internet de la Ligue : www.llrvb.fr - Mail de la C.R.S. : sportive@llrvb.fr

1. Examen des saisies des résultats

N° Match	Date	Equipe	Date saisie	Amende
RMB026	14/01/17	SAINT-CYPRIEN VOLLEY-BALL	15/01/17 – 16:52	18,00 €

2. Examen des feuilles de match

N° Match	Date	Equipe	Date cachet Poste	Amende

3. Reports et modifications de match

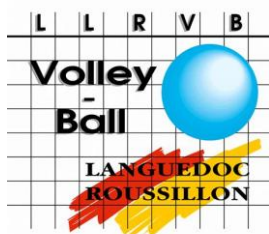
N° Match	Date	Equipe	Modification	Amende
PMA050	07/01/17	MENDE VOLLEY LOZERE	18/02/17 – 18:00	50,00 €
PMA055	14/01/17	ASCL ST CHRISTOL LES ALES	01/04/17 – 20:30	10,00 €
PMA061	25/02/17	ARAGO DE SETE VOLLEY-BALL 3	03/02/17 – 20:30 Halle Louis Marty	10,00 €
RMA025	14/01/17	ASCL ST CHRISTOL LES ALES	18:00	10,00 €
RF2049	21/01/17	VBC DU CANTON DE CASTRIES	21:00	10,00 €
RF2090	20/05/17	SETE VOLLEY-BALL CLUB	06/05/17	10,00 €
LMP002	28/01/17	UNION SPORTIVE ROUBIANAISE	15:30	10,00 €



Ligue Languedoc-Roussillon de Volley-Ball

Maison Régionale des Sports – CS 37093 - 1039 rue Georges Méliès –34967 Montpellier Cedex 2

Tél. : 04 67 82 16 96 - Courriel : bureau@llrvb.fr



Fédération Française de Volley-Ball
Ligue Languedoc-Roussillon de Volley-Ball
Olympiade 2016 / 2020
Commission Régionale Sportive
Saison 2016/2017

4. Infractions

N° Match	Date	Equipe	Infraction	Amende
RMA022	07/01/17	CAC VOLLEY-BALL	Pas de marqueur	20,00 €
RF2040	07/01/17	BEZIERS VOLLEY-BALL 4	Pas de marqueur	20,00 €
MFA043 – 044 – 045	07/01/17	LATTES ASPTT MONTPELLIER V.A.C	Feuille de match mal tenue	10,00 €

5. Pénalités – Forfaits

PFA051 (14/01/2017): NIMES VOLLEY-BALL 2 / MENDE VOLLEY LOZERE

L'équipe de MENDE VOLLEY LOZERE ne s'est pas présentée à l'heure de la rencontre. La C.R.S. décide :

- Match perdu par forfait pour MENDE VOLLEY LOZERE,
- Amende de 82,60 € pour le MENDE VOLLEY LOZERE à l'ordre de la LLRVB,
- Amende de 176,40 € (2 voitures x 294 km x 0,30 €) pour MENDE VOLLEY LOZERE, à l'ordre de la LLRVB, correspondant aux frais de déplacement pour le club de NIMES VOLLEY-BALL,
- Amende de 22,00 € pour MENDE VOLLEY LOZERE, à l'ordre de la LLRVB, correspondant à l'indemnité d'arbitrage pour l'arbitre GARDES NICOLAS,
- Amende de 8,00 € pour MENDE VOLLEY LOZERE, à l'ordre de la LLRVB, correspondant à l'indemnité d'arbitrage pour le marqueur RITTER MICHAEL.

PFA055 (14/01/2017): UNION SPORTIVE ROUBIANAISE / BEZIERS VOLLEY-BALL 3

La joueuse LENFANT ANAIS (BEZIERS VOLLEY-BALL 3) n'a pas de triple surclassement le jour de la rencontre. La C.R.S. décide :

- Match perdu par pénalité pour le club de BEZIERS VOLLEY-BALL.

CFA021 (14/01/2017): BOUSQUET BEDARIEUX V.B / ARAGO DE SETE VOLLEY-BALL

L'équipe de l'ARAGO DE SETE VOLLEY-BALL s'est déplacée au Bousquet d'Orb mais n'a pas trouvé le gymnase. La rencontre n'a donc pas pu se dérouler comme prévu. La C.R.S. décide :

- Match à réimplanter en accord entre les deux clubs, avant le 25/02/2017 date du début de la phase retour,
- Amende de 19,00 € pour l'ARAGO DE SETE VOLLEY-BALL, à l'ordre de la LLRVB, correspondant à l'indemnité d'arbitrage pour l'arbitre ALONZO LAURA.



Ligue Languedoc-Roussillon de Volley-Ball

Maison Régionale des Sports – CS 37093 - 1039 rue Georges Méliès –34967 Montpellier Cedex 2

Tél. : 04 67 82 16 96 - Courriel : bureau@llrvb.fr